



journalistes



Code de déontologie

Deux cadeaux de Noël !

Sous le sapin cette année, le catalogue des formations AJPro pour 2014, mais aussi le nouveau Code de déontologie. Ils vous sont livrés avec ce numéro. Vous lirez aussi en p. 3, une interview d'André Linard, secrétaire général du CDJ, qui présente le nouveau Code, « plus près de la réalité ».

Sommaire

Sanoma

Brouillard et ressorts cassés 2

Fiscalité

L'ISI conteste des droits d'auteur 7

Il est temps
de renouveler
votre **cotisation**
2014 à l'AJP
Tarifs et n° de compte
sur www.ajp.be,
« Services/avantages »

Le dossier

Un curieux rapport « final »

Dernière étape « civile » des EGMI, les « recommandations transversales » de quatre experts politiques posent question sur leur statut et leur utilité.

Au terme de 18 mois de débats, souvent riches et animés, la synthèse des trois ateliers des Etats généraux des médias d'information (EGMI) a été confiée par le Parlement de la FWB à quatre « experts ». Ils ont rendu leurs « recommandations transversales et finales » et les ont présentées le 21 novembre au Parlement. Nous y consacrons notre dossier de ce mois.

Si l'on conçoit que l'exercice était ardu, le résultat nous laisse fort sceptiques : s'agit-il vraiment d'une « synthèse » opérationnelle ou plutôt d'une note d'opportu-

nité de quatre « experts », qui choisissent, parmi les recommandations déjà produites au terme de chaque atelier, celles qui leur conviennent en fonction de leur sensibilité ? Etrange synthèse en effet, qui ajoute des éléments que personne n'a évoqués lors des débats. Ou qui revient avec des pistes que les débats avaient permis d'écartier. Ou encore qui propose la mise en place d'initiatives qui existent déjà ! Ou qui, plus ennuyeux, transforme le sens des propositions faites par les acteurs lors des Etats généraux...

Des exemples ? Les « experts » recommandent que le Fonds pour le journalisme soit « modernisé » et « redynamisé », par une « plus grande ouverture aux métiers du web » ou encore par le « financement participatif ». A aucun moment, cela n'a été demandé, soulevé, discuté.

Suite et dossier pages 4 et 5

Martine Simonis

Prix de presse

« Chaos ou pas, je rentre chez moi ! »



Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a remis ses prix de journalisme début décembre. Heureux lauréat en presse écrite : Frédéric Loore pour son enquête « Marque ou crève ». Publiée dans *Paris Match Belgique* et soutenue par le Fonds pour le journalisme, elle portait sur la traite des jeunes joueurs de football en Côte d'Ivoire. Dans la catégorie photo, le prix a été remporté par Yves Herman (Reuters) pour cette photo, prise à Namur.

EGMI : fin de partie pour la soci

Ouverts le 16 décembre 2010, les Etats généraux des médias d'information sont arrivés au terme des débats avec les acteurs et experts du secteur. Dès janvier 2014, ce sera au Parlement de prendre le relais. Objectifs : concrétiser de nouvelles mesures.

Suite de la Une

Et pour cause : créé en 2009, le Fonds s'est d'emblée attaché à financer les premiers webdocs produits en FWB et les premiers projets transmédias. Par contre, l'augmentation des moyens du Fonds, maintes fois réclamée, a disparu des conclusions finales.

Autre exemple : les « experts » recommandent que les journaux soient envoyés gratuitement dans les écoles. Or, cela existe depuis plus de dix ans : c'est l'Opération « Ouvrir mon Quotidien ».

Ou encore : dans le cadre de l'aide à la presse, les experts veulent « garantir une certaine proportion de journalistes sous CDI au sein des rédactions ; la recommandation de passer de 40% à 60% ne (leur) paraît pas déraisonnable ». Ici, les propositions qui ont été faites lors des EGMI n'ont manifestement pas été comprises : elles consistaient à ce que l'aide à la presse soit répartie entre les titres selon deux critères : le manque à gagner en publicité (40%) et l'emploi salarié (60%), critères qui, actuellement, interviennent de manière égale. L'objectif étant de promouvoir l'emploi salarié dans les rédactions, en lui donnant un poids décisif lors de la répartition des aides. A propos des aides à la presse, les « experts » sont muets sur le contrôle du respect des critères d'octroi, alors qu'on sait que c'est là que la législation est défaillante.

L'Atelier 3 des Etats généraux, consacré à la liberté d'expression, est sans doute celui que l'on retrouve le moins dans la synthèse des « experts ». Non pas qu'il ne soit pas évoqué : près de la moitié des recommandations finales lui sont consacrées. Mais par une étrange substitution de points de vue, entre ceux

de certains « experts » et la grande majorité des intervenants lors de l'Atelier 3, on voit revenir en force des thèses comme la correctionnalisation des délits de presse (alors que la dépenalisation était la position majoritaire exprimée aux EGMI) ou encore la possibilité de mesures préventives à la diffusion d'information.

L'AJP l'avait écrit lors des conclusions de l'Atelier 3 : elles ouvraient le champ à des propositions novatrices et progressistes. On a l'impression, en lisant le rapport final des « experts », d'avoir perdu tout le sens de semaines de discussion sur ces thèmes, pour en revenir aux éternelles et classiques dissensions entre les juristes « pro-répression » et ceux « pro-expression ». Le plus étrange est sans doute les prises de position individuelles de ces « experts » : ils indiquent souvent ne pas être d'accord entre eux et précisent qui pense quoi. Mais était-ce bien là la mission qui leur était confiée ? Quel est l'intérêt, après 96 auditions d'(autres) experts, d'acteurs sectoriels, de services juridiques, d'observateurs des médias, de lire que ces quatre « experts » ne sont pas nécessairement d'accord avec les précédentes conclusions des ateliers, ni même et surtout entre eux ? Voilà qui revient à s'interroger à nouveau sur le statut de ce rapport et sur son utilité. Les mois se sont écoulés, grignotant ce qui reste de la législature actuelle. Le politique reprendra la main en janvier 2014. Mais sur quoi s'appuiera-t-il ?

Martine Simonis

► Ces recommandations « finales et transversales » sont en téléchargement sur le site officiel des EGMI : <http://egmedia.pcf.be>



Les quatre experts désignés par les politiques, de gauche à droite : Marc Isgour (MR). Photo : Alain Dewez

Les 27 points

1. Créer un observatoire des médias.

Avant cela, confier un inventaire des besoins à une instance provisoire qui rassemblerait les acteurs et institutions du secteur.

2. Aides à la presse / Soutien à la transition numérique.

Six critères sont proposés dont l'indépendance des rédactions à renforcer (avec élection du rédac'chef par la SDR), le financement de la formation permanente et « la rémunération adéquate » du droit d'auteur.

3. Un statut aux journalistes et aux rédactions pour fixer leurs conditions de travail et leur statut fiscal et social.

Pour les freelance, le rapport rejette la formule française (pigiste = assimilé à salarié) mais recommande de réfléchir à un statut comme celui des artistes.

4. Un Centre de formation continue des journalistes

devrait associer l'Ihecs, l'UCL, l'ULB et l'Ulg avec JFB, l'AJP et le CDJ. Il devrait être accessible aux non journalistes travaillant dans les médias. Pas un mot sur le programme AJPro en œuvre depuis sept mois...

5. Le taux de TVA.

A homogénéiser pour tous les médias.

6. Un soutien aux kiosques numériques

par les pouvoirs publics.

7. Des journaux gratuits pour les écoles

(secondaires et supérieures). Le rapport semble ignorer que cela se fait depuis plus de dix ans dans le primaire et le secondaire.

8. Aider la création journalistique

en « dyna-



Séance animée au Parlement de la FWB pour la présentation du rapport des EGMI, le 21 novembre. Photo : Alain Dewez



De gauche à droite : Carine Doutrelepont (PS), Pierre-François Docquir (Ecolo), Jean-François Raskin (CDH)

s du document final

misant et modernisant » le Fonds pour le journalisme. Lire à ce curieux propos l'article de Martine Simonis.

9. Soutenir les diffuseurs de presse par un statut fiscal et professionnel favorable, la vente exclusive de certains produits et des aides spécifiques pour le portage à domicile.

10. Etendre le tarif préférentiel postal des quotidiens aux périodiques, avec distribution de ceux-ci aussi le samedi.

11. Tax-shelter.

Envisager de l'étendre au-delà du cinéma, pour les médias.

12. Synergies entre les TVL et la RTBF.

Clarifier les rôles, favoriser les synergies, optimiser les revenus publicitaires.

13. Droits d'auteur : il faut les défendre, dit le rapport sans indiquer comment. Mais il rejette l'interdiction de présomption de cession de droits des journalistes à leur éditeur, ce qu'avait demandé l'AJP et soutenu les experts de l'atelier.

14. L'éducation aux médias devrait être renforcée via les moyens attribués au CSEM et aux autres acteurs qui s'en occupent.

15. Uniformiser les règles juridiques (en matière de liberté) pour les différents médias, quels que soient leurs supports.

16. Liberté d'expression et vie privée doivent être également protégés. « Aucune liberté n'a de priorité sur les autres ».

17. Vis-à-vis des auteurs, les règles juridi-

ques et déontologiques doivent s'appliquer à tous, professionnels ou non, y compris sur les blogs et les forums.

18. L'interdiction de toute mesure préventive de restriction à la liberté d'expression. Pas d'accord entre les experts.

19. Responsabilité en cascade. Pas d'accord entre les experts.

20. Clarifier le cadre juridique de la sanction des devoirs et responsabilités de celui qui s'exprime. Pas d'accord entre les experts.

21. La répression du négationnisme devrait être étendue à tous les crimes de génocide.

22. Uniformiser le droit de réponse et/ou de rectification. Pas d'accord entre les experts.

23. Secret des sources. Il n'y a pas lieu de modifier la loi de 2005, mais de mettre en concordance avec elle la loi de 2010 sur les méthodes de recherche des services de renseignement.

24. Le droit à l'oubli ne peut toucher aux archives de presse sous peine d'une réécriture permanente de l'histoire.

25. Droits intellectuels et liberté d'expression. Aucune recommandation n'est nécessaire.

26. Déontologie et auto-régulation. Etendre le rôle du CDJ à un travail d'éducation aux médias, et obliger les médias à publier les avis qui les concernent.

27. Rapports entre presse et justice.

Pas d'accord entre les experts.

Réactions

Grenades et pommade

Entendu lors de la discussion qui suit la présentation des « recommandations finales » :

« Il est difficile d'accepter qu'il y ait maintenant une sorte de police des ateliers. On escamote le débat démocratique qui eut lieu pendant les auditions en les coiffant de la parole de "super experts" ».

Françoise Tulkens, co-animatrice de l'Atelier 3.

« Ce rapport ne reflète en rien la richesse des débats que nous avons eus ni la qualité des rapports intermédiaires. Mon sentiment est que ce rapport-ci a été chercher le plus petit commun dénominateur chez des experts qui ont clairement affiché une série de dissensions. Et il témoigne d'une certaine méconnaissance des réalités du secteur ».

Daniel Van Wylick, président des JFB

« On a un peu oublié les aspects économiques des questions abordées lors de l'Atelier 1, en privilégiant ici les aspects juridiques ».

Nadine Toussaint-Desmoulin, co-animatrice de l'Atelier 1

« Les experts n'étaient pas liés aux choix politiques des partis. Donc, non, ce ne sont pas des "experts politiques". Ils ont fait autre chose qu'une simple synthèse et peut-être avons-nous fait une erreur de mandat. C'est un travail en plus, avec lequel nous ne sommes pas spécialement d'accord ».

Julie de Grootte, députée CdH

« Je veux vous rassurer : les propos tenus aujourd'hui seront joints aux travaux eux-mêmes et les groupes politiques ne sont pas liés par ce qui a été présenté aujourd'hui. Par ailleurs, le parlement publiera le recueil des travaux, avec tous les rapports, donc aussi ceux des ateliers. »

Jean-François Istasse, député PS et président du Comité de pilotage des EGMI

« Ce rapport n'est pas une conclusion, mais juste un point de départ. Avec les autres rapports, nous avons une matière considérable. Notre responsabilité politique est d'avancer rapidement pour concrétiser les décisions et aider le secteur de la presse. »

Isabelle Meerhaeghe, députée Ecolo

« Nous devons effectivement dégager le plus petit commun dénominateur et faire le tri entre des propos éminemment contradictoires. On nous a dit, si nous n'étions pas d'accord entre nous, de le signaler. Notre mérite est de dégager ce qui peut être mis en œuvre d'emblée ».

Carine Doutrelepont, co-auteure du document final